



notaire s'est trompé dans le calcul des frais

Par **karamelle**, le **26/11/2009** à **18:34**

Bonjour,

Il s'avère que les deux notaires mandatés pour l'achat de l'appartement que nous louons actuellement s'est trompé dans le calcul des frais.

Dans le compromis signé(en présence des deux notaires) les frais indiqués sont de **4900Euros**.

Nous avons effectué nos démarches auprès de notre banque sur la base des montant indiqués dans le compromis. Notre demande de prêt a été accepté et [s]nous avons déjà retourné les offres signé à la banqu[/s]e.

Nous recevons ce jour un coup de fil du notaire nous indiquant qu'il s'est trompé , que les frais sont finalement de **11 700 euros!** une sacrée différence!

Évidemment, nous n'avons pas cette somme, le vendeur refuse de baisser son prix, nous avons déjà renvoyé les offres et le rdv pour la vente définitive est prévue pour la semaine prochaine!

Nous sommes désespérés! que peut-on faire? l'erreur vient des notaires!
Peut-on annuler la vente?